



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
29 juin 2021
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2021
30 août-2 septembre 2021, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Cameroun
(2022-2026)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Cameroun (2022-2026)	11



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, avec une population supérieure à 25 millions d'habitants et un indice de développement humain (IDH) de 0,563, ce qui le place au 153^e rang sur 188 pays¹. Au cours de la deuxième phase de mise en œuvre de sa Vision 2035, le Cameroun a adopté la stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30), dont l'objectif est de permettre la transition du pays vers une nation industrialisée à revenu élevé en réduisant la pauvreté, en favorisant une forte croissance économique et en consolidant la démocratie. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026, élaboré dans le contexte de la pandémie de COVID-19, vise à contribuer à la réalisation des priorités nationales à travers quatre domaines stratégiques prioritaires : a) croissance inclusive et durable grâce à une transformation structurelle de l'économie et à la création d'emplois décents ; b) développement humain et social de qualité, inclusif et équitable ; c) appui institutionnel et participation citoyenne ; d) durabilité environnementale et gestion des risques climatiques et des catastrophes. Les programmes exécutés par le PNUD sont conformes au Plan-cadre de coopération et s'appuient sur ses avantages comparatifs en matière de transformation structurelle, de gouvernance inclusive, de consolidation de la paix, de lutte contre les changements climatiques et de développement socioéconomique. Le descriptif de programme de pays tient compte des recommandations issues de l'examen indépendant de programme de pays et des rapports nationaux sur les objectifs de développement durable de 2019. Le PNUD contribuera à la réalisation des priorités du Plan-cadre de coopération en relevant quatre défis interdépendants.

2. *Transformation lente de l'économie et croissance non inclusive.* L'impact de la croissance économique sur l'emploi a été insignifiant au cours des dernières décennies. Si le produit intérieur brut (PIB) du pays a connu une croissance intersectorielle et intrasectorielle, les changements n'ont pas été induits par des gains de productivité, en particulier dans le secteur agricole. Le système de production est dominé par le secteur tertiaire, dont le fondement technologique est faible et qui représente 57 % de l'économie². Les efforts de diversification n'ont pas encore engendré une augmentation substantielle des recettes d'exportation. Entre 2010 et 2019, la croissance économique annuelle moyenne a été de 4,5 %. Toutefois, cette croissance n'a pas été suffisamment inclusive, comme en témoignent l'indice élevé de pauvreté multidimensionnelle (0,243) et l'indice d'inégalité de revenu (35,9 %) constatés au cours de la même période. La pandémie de COVID-19 a exacerbé la pauvreté et les inégalités, entraînant en 2020 un taux de croissance négatif de -2,8 %, une réduction du niveau de vie pour 62 % des ménages et une baisse des revenus pour 65 % des ménages. En outre, des licenciements ont été enregistrés dans 58,2 % des entreprises, dont 62,2 % étaient des microentreprises ou des petites et moyennes entreprises (MPME)³.

3. *Conflits multiformes et processus de décentralisation lent.* Le Cameroun est confronté à des situations explosives dues à l'extrémisme violent de Boko Haram dans l'extrême-nord et à la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. En mars 2021, ces conflits avaient causé le déplacement de 711 056 personnes dans les régions de l'Ouest, du Centre et du Littoral et l'afflux de plus de 440 000 réfugiés de la République centrafricaine et du Nigeria dans les

¹ Rapport sur le développement humain, PNUD, 2020.

² Stratégie de développement national 2020-2030.

³ Rapport d'enquête du Gouvernement, mai 2020.

régions du Nord et de l'Est⁴. Pour répondre aux défis sociaux et sécuritaires internes, le Gouvernement a organisé en 2019 un dialogue national qui recommandait d'accorder un statut spécial aux régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et de former des conseils régionaux pour accentuer la décentralisation et stimuler le développement local. Malgré ces efforts, la prestation de services essentiels et la décentralisation globale ont été lentes en raison des limitations de transfert de ressources et d'expertise aux unités administratives locales appelées collectivités territoriales décentralisées (CTD).

4. Exploitation non durable des ressources naturelles, faiblesse de la politique climatique nationale et insuffisance de préparation au risque de catastrophe. Le Cameroun a enregistré un taux de déforestation de 0,6 % (environ 20 000 hectares/an) essentiellement dû à l'exploitation non durable des ressources naturelles et à l'application fragmentaire de la réglementation forestière, en particulier la certification de durabilité du bois d'œuvre exporté par le pays. La déforestation excessive a intensifié les effets néfastes des changements climatiques, de la dégradation des terres et de la perte de biodiversité. Le Gouvernement a fixé un objectif de régénération de 2 500 ha/an dans les zones forestières, soit de 50 000 ha en 20 ans⁵. Pour combler l'écart important entre le taux de déforestation et la régénération, il faut une stratégie globale et des investissements. Au cours des cinq dernières années, la résurgence de conditions météorologiques extrêmes a entraîné des sécheresses et des inondations graves et imprévisibles, provoquant la dégradation des terres et le déplacement des populations. En l'absence d'une politique climatique nationale, le Gouvernement n'a pas été en mesure de mobiliser des ressources substantielles pour mettre en œuvre l'accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

5. *Persistance des inégalités.* Le tableau d'ensemble au niveau national occulte de profondes inégalités entre les catégories de revenus et les régions. En 2014, le quintile de revenu le plus élevé représentait 49,3 % de la consommation contre seulement 4,9 % pour le quintile le plus pauvre. La pauvreté est plus répandue dans les zones rurales où vivent les deux tiers de la population, passée de 52,1 % en 2001 à 56,8 % en 2014. Au cours de la même période, le taux de pauvreté urbaine a diminué, passant de 17,9 % à 8,9 %. L'inégalité présente une forte dimension de genre, l'indice national d'inégalité de genre étant de 0,879 et les femmes étant 1,6 fois plus susceptibles d'être sans emploi⁶. En outre, 21,6 % seulement des femmes possèdent des titres fonciers, ce qui limite encore davantage leur accès aux avoirs productifs et aux services financiers⁷. Le sous-emploi des jeunes atteint 77 % (86,9 % pour les femmes et 67,6 % pour les hommes) en raison de l'inégalité d'accès aux avoirs productifs. La prévalence du handicap est d'environ 10,5 % ; les femmes handicapées subissent une double discrimination⁸.

6. Le Cameroun possède un immense potentiel pour surmonter ses difficultés socioéconomiques. Les jeunes représentent près de 78 % de la population. L'agriculture joue un rôle central dans l'économie, contribuant à 15 % du PIB et employant 43 % de la population. Malgré l'importance du secteur, l'économie du pays souffre d'une faible productivité, notamment dans le secteur agricole, en raison des déficiences de la chaîne de valeur en aval et du sous-développement du marché. Le programme de décentralisation lancé en 2021 créera un environnement propice à

⁴ Fiche d'information du bureau multipays du HCR au Cameroun, mars 2021.

⁵ *Étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA)* (document national de prospective) - Cameroun, FAO.

⁶ Rapport National sur l'État de la Population, BUCREP, 2018.

⁷ *Genre, inclusion financière et pauvreté au Cameroun*, Institut national de statistique, mai 2020.

⁸ Sightsavers, 2016.

l'accélération du développement local en renforçant les capacités des jeunes et des autres acteurs locaux, en favorisant les transferts de compétences et de ressources, et en intégrant les défis environnementaux et les objectifs de développement durable dans les plans de développement locaux.

7. L'examen indépendant de programme de pays a souligné que le Gouvernement considère le PNUD comme un partenaire de confiance qui pourra l'accompagner dans l'élaboration de ses politiques et stratégies de développement. Le PNUD s'appuiera sur cette position et sur son rôle intégrateur pour identifier des solutions de développement et relever les défis liés à la pauvreté et aux inégalités, à la transformation structurelle, à la gouvernance, à la consolidation de la paix, et à la prévention et la gestion des risques climatiques et de catastrophe. Il a joué un rôle clé de rassembleur pendant le processus de préparation de la SND30 et a été l'un des principaux partenaires du Gouvernement dans la réponse nationale à la COVID-19. L'examen indépendant de programme de pays a noté que le PNUD a contribué à rétablir la présence de l'État dans les localités touchées par le conflit et a facilité l'élaboration des politiques et des stratégies publiques pour lutter contre l'extrémisme violent et promouvoir la consolidation de la paix, l'état civil et la préservation de la biodiversité.

8. Le PNUD mettra à profit son expérience en conception de solutions innovantes pour relever les défis de développement complexes du pays : a) en favorisant l'adoption d'une approche interinstitutions et intersectorielle intégrée des Nations Unies axée sur les activités conjointes menées par les différentes entités pour les évaluations et la réalisation des objectifs de développement durable ; b) en agissant comme intermédiaire et en mobilisant ses vastes réseaux en vue d'accélérer la réalisation de ces objectifs ; c) en tirant parti du travail d'innovation au moyen de ses laboratoires d'accélération ; et d) en mettant à disposition des plateformes permettant de suivre et d'évaluer l'exécution de la SND30 et l'accélération de la réalisation des objectifs. Le PNUD s'appuiera sur l'expérience qu'il a acquise dans le cadre de la réponse à la COVID-19 pour mobiliser des ressources, consolider le système de santé (y compris la stratégie de déploiement de la vaccination contre la COVID-19) et soutenir les MPME, qui offrent 90 % des emplois au Cameroun.

II. Priorités du programme et partenariats

9. En s'appuyant sur les recommandations de l'examen indépendant de programme de pays et en s'alignant sur la SND30, le Plan-cadre de coopération et l'offre stratégique renouvelée du PNUD en Afrique, le programme sera centré sur le soutien au Cameroun pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable à travers trois piliers stratégiques intégrés : a) croissance transformatrice, inclusive et durable ; b) gouvernance et consolidation de la paix associant toutes les parties c) durabilité environnementale et gestion des risques climatiques et des risques de catastrophe. Les interventions menées dans l'Est, le Nord-Ouest, le Sud-Ouest et les trois régions du Nord du pays s'adresseront essentiellement aux jeunes, aux femmes, aux personnes déplacées, aux habitants des zones rurales et aux personnes handicapées. Le PNUD mettra en œuvre ces trois piliers dans le cadre d'une approche intégrée. Le premier pilier comprend la mise en place d'une économie verte globale, résiliente face aux changements climatiques, qui contribue à la durabilité environnementale et au renforcement de la résilience des groupes vulnérables. Le deuxième pilier (en particulier le volet sur la décentralisation et la responsabilité) est un moteur stratégique essentiel pour accélérer la transformation structurelle de l'économie, favoriser le développement local, renforcer la cohésion sociale et apporter une réponse efficace aux changements climatiques.

10. La théorie du changement envisagée par le programme prévoit que d'ici à 2026, *si* le processus de décentralisation est accéléré, l'économie est diversifiée (induisant une transformation structurelle), les mécanismes de dialogue inclusif, la cohésion sociale et la consolidation de la paix sont renforcés, le relèvement socioéconomique (en particulier dans les zones touchées par le conflit) s'accélère et l'environnement est géré de manière durable ; *à condition* qu'il y ait une collaboration étroite avec les organismes des Nations Unies, une pleine participation et implication du Gouvernement et des communautés locales, un engagement des organisations de la société civile et du secteur privé, des progrès dans les réformes structurelles et institutionnelles du gouvernement, des ressources adéquates et un environnement sûr et sécurisé pour mettre en œuvre le programme ; *si toutes ces conditions sont remplies*, les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables auront des emplois décents, seront à même de participer aux processus décisionnels et seront plus résistants aux chocs et aux catastrophes climatiques.

11. Le PNUD contribuera à la réalisation de trois des cinq accélérateurs des objectifs de développement durable ciblés par le Gouvernement : a) le renforcement des processus institutionnels par une meilleure gouvernance ; b) le renforcement de l'égalité des genres dans l'éducation et dans l'emploi ; c) l'amélioration du développement des infrastructures, notamment des énergies renouvelables à petite échelle. Ce faisant, il consolidera son positionnement stratégique pour le soutien aux politiques et stratégies et mettra à profit les acquis de la réponse nationale à la COVID-19, en tant que composante de la transformation socioéconomique. L'appui qu'il fournira au Gouvernement sera conforme aux priorités nationales énoncées dans divers plans⁹ et consistera : a) à mobiliser des ressources en faveur des objectifs de développement durable grâce au cadre de financement national intégré ; b) à promouvoir de nouvelles solutions de développement intégrées ; c) à favoriser le transfert de connaissances et de technologies dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Le PNUD continuera à aider le Gouvernement à mobiliser des fonds verticaux et à renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales pour la résilience économique et la réponse à la COVID-19. En outre, il s'associera à des agences de coopération bilatérale, telles que l'agence allemande de coopération internationale, pour traiter les questions liées à la décentralisation, et au secteur privé pour aborder celles relatives à l'innovation.

Croissance transformatrice, inclusive et durable

12. Le PNUD aidera le Gouvernement à réduire les inégalités monétaires et multidimensionnelles et le sous-emploi, en particulier chez les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables. Il favorisera le passage d'un paiement en espèces à un paiement numérique de gouvernement à personne (G2P) faisant appel à des systèmes d'argent mobile. Ce système peut être reproduit et étendu à un système de paiement de transferts sociaux. Le PNUD agira au niveau stratégique pour promouvoir les réformes structurelles et au niveau opérationnel pour atteindre les bénéficiaires. L'approche donnera la priorité à l'innovation, au renforcement des capacités dans l'économie numérique et verte, et à la gestion des connaissances. Le PNUD soutiendra les PME et les petits et moyens investisseurs (PMI) qui contribuent à l'expansion des industries locales et à la création d'emplois. Pour ce faire, il s'appuiera sur les structures de soutien gouvernementales, les pépinières d'entreprises, le secteur privé et les universités afin d'assurer la durabilité des interventions. Il renforcera également la collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes

⁹ Plan national de réponse à la COVID-19, plan national de déploiement du vaccin contre la COVID-19, stratégie nationale de finance inclusive, plan triennal spécial jeunes, politique nationale en matière de genre, stratégie nationale de développement 2020-2030.

et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). En outre, le PNUD donnera la priorité aux personnes affectées par la COVID-19 et aux lieux accueillant des personnes déplacées.

13. Le PNUD encouragera l'esprit d'entreprise et renforcera l'accès inclusif au financement pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables. Les interventions seront centrées sur le développement des chaînes de valeur à haut potentiel d'emploi visées dans la SND30, y compris la promotion de la finance inclusive par l'amélioration des produits et des services financiers adaptés aux besoins des différents groupes cibles. Le PNUD soutiendra la transformation technologique des PME/PMI au moyen de partenariats avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la BID, et il s'appuiera sur des initiatives en cours telles que Youth Connekt et les laboratoires d'accélération. Dans le cadre de la politique de décentralisation, il renforcera les capacités des bureaux d'emploi municipaux et améliorera l'accès aux informations sur le marché en soutenant le déploiement du système d'information sur les marchés (CAMIS).

14. Le programme renforcera les capacités de compétitivité et de diversification économique des institutions nationales et des PME pour une meilleure intégration sous-régionale et continentale dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Le PNUD collaborera avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) pour tisser des liens entre le CAMIS et d'autres systèmes nationaux d'information sur les prix dans la sous-région.

Gouvernance et consolidation de la paix associant toutes les parties

15. Créer les conditions d'un développement harmonieux et plus inclusif est essentiel à la transformation. Le PNUD contribuera au renforcement des capacités des institutions nationales mandatées pour diriger la décentralisation, telles que le ministère de la Décentralisation et du Développement local, le Conseil national de la décentralisation et les CTD. Le PNUD s'associera à la Banque mondiale, à la BAfD, à l'agence allemande de coopération internationale et à l'Agence française de développement pour soutenir le Gouvernement dans la mobilisation de ressources, la budgétisation inclusive et participative, et la gouvernance électronique (dématérialisation des services). Le PNUD s'associera également à l'École nationale d'administration locale (NASLA) pour renforcer les capacités des CTD.

16. Le PNUD renforcera les processus décisionnels efficaces et inclusifs visant les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables en soutenant les initiatives en faveur de la participation des citoyens, des droits de l'homme et de la primauté du droit. Le programme établira des plateformes de consultation multipartites pour la SND30 et les objectifs de développement durable au sein des cadres de financement nationaux intégrés. En outre, le PNUD renforcera la capacité des gouvernements locaux et des citoyens à anticiper les chocs endogènes et exogènes et à y faire face, à utiliser efficacement les transferts de ressources et de compétences et à renforcer l'environnement juridique et institutionnel pour la participation des citoyens et la jouissance de leurs droits.

17. Le PNUD accompagnera le Gouvernement dans la consolidation de la paix, le renforcement de la cohésion sociale et la prévention de l'extrémisme violent en collaboration avec le système des Nations Unies (FNUAP, UNESCO et ONU-Femmes). Pour remédier à la fragilité dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, il mettra en œuvre, en collaboration avec le Japon, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, des initiatives de stabilisation et de relèvement afin de renforcer la cohésion sociale, de réhabiliter les services sociaux de base et de revitaliser l'économie locale. Pour ce faire, il appliquera certains grands

principes, notamment l'approche fondée sur les droits humains, une approche axée sur l'être humain et tenant compte de la vulnérabilité, la prise en main des projets à l'échelle locale, le principe consistant à construire en mieux et celui consistant à ne pas nuire. Le PNUD travaillera avec l'équipe de pays des Nations Unies pour assurer une intégration harmonieuse du lien entre l'humanitaire, le développement et la paix, avec la sécurité humaine comme fil conducteur. En outre, il encouragera une approche transfrontière afin de garantir une meilleure intégration et une meilleure gestion des interventions dans les principaux lieux ciblés, à savoir le bassin du lac Tchad et les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Est. Il collaborera étroitement avec les institutions et les parties prenantes des pays voisins, ainsi qu'avec les bureaux de pays concernés. Les interventions transfrontières porteront sur le renforcement des capacités des entités nationales et locales en matière de prévention des conflits, d'alerte rapide, de dialogue inclusif, de médiation et de rapprochement, avec une participation accrue des femmes et des jeunes. Le PNUD contribuera également au renforcement des mécanismes nationaux des droits de l'homme, des capacités des responsables de l'application des lois et des institutions chargées de rendre des comptes.

Durabilité environnementale, risques climatiques et gestion des catastrophes

18. Le PNUD renforcera les capacités des acteurs clés à améliorer les cadres réglementaires et à accéder au financement de l'action climatique pour mettre en œuvre l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Le soutien du PNUD sera centré sur : a) l'élaboration d'une politique climatique nationale pour apporter une réponse coordonnée aux enjeux des changements climatiques par la formulation et la mise en œuvre rapide de solutions à faible émission de carbone et résistantes aux chocs climatiques ; b) l'adoption d'un cadre national pour le financement de l'action climatique, intégrant les conditions d'une utilisation efficace du financement de l'action climatique et les obstacles à cette dernière. Le PNUD établira des partenariats avec le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).

19. Dans le contexte de la fragilité environnementale liée aux changements climatiques et aux pressions croissantes sur les ressources naturelles, le PNUD soutiendra les initiatives qui renforcent la résilience des populations face aux effets néfastes des changements climatiques et des catastrophes naturelles en mettant en œuvre des techniques d'adaptation, d'atténuation (énergies renouvelables, pratiques agroforestières) et de gestion des risques de catastrophes naturelles. Le PNUD soutiendra la promotion de techniques à valeur ajoutée pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, ainsi que le développement d'outils de gestion des risques de catastrophes naturelles pour les CTD. Le PNUD établira des partenariats avec les institutions financières internationales, la FAO et l'UNESCO pour contribuer à ces résultats.

20. Il est impératif de disposer d'institutions efficaces pour stimuler le développement durable. Le PNUD renforcera les capacités des institutions clés, y compris l'évaluation des coûts économiques de l'action et de l'inaction liés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et les liens avec : a) l'élaboration de modèles et de prévisions climatiques et économiques intégrés et la formulation de politiques sectorielles résilientes ; b) la surveillance et la prévision de l'évolution des conditions à l'origine des inondations, des sécheresses et des impacts associés ; c) le renforcement du cadre national des services climatiques.

21. Le PNUD aidera le Gouvernement à consolider les synergies et les partenariats entre les parties prenantes afin de permettre aux communautés et aux CTD des régions de l'Extrême-Nord de se préparer aux catastrophes, d'appliquer les connaissances et

les innovations en matière de gestion de l'environnement, de biodiversité et de services écosystémiques, et de restaurer les terres dégradées. Pour ce faire, il faudra : a) élaborer des lignes directrices afin de tirer parti des bonnes pratiques, des connaissances et de l'innovation pour améliorer les mécanismes d'évaluation des services environnementaux et des écosystèmes ; b) soutenir les CTD pilotes pour lutter contre la pauvreté grâce à une utilisation efficace des lignes directrices pour promouvoir les services environnementaux, la biodiversité et les écosystèmes.

III. Administration du programme et gestion des risques

22. Le PNUD jouera un rôle intégrateur au sein du système des Nations unies, conformément aux principes de la Déclaration de Paris et du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement. Le PNUD développera des plateformes de dialogue pour une meilleure coordination de la mise en œuvre de la SND30 et des objectifs de développement durable en partenariat avec l'équipe de pays, le gouvernement, les partenaires techniques et financiers, les groupes de réflexion, les institutions de recherche, les institutions financières internationales et le secteur privé. Les partenariats seront encouragés dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire par le renforcement de la mobilisation de l'aide au développement et de la coopération technique afin de tirer parti de la ZLECAf.

23. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

24. Un comité de pilotage présidé par le ministère de l'Économie, de la Planification et du Développement régional (MINEPAT) coordonnera le programme et réunira les ministères sectoriels et les autres parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du programme. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) sera appliquée en coordination avec les autres organisations des Nations Unies pour renforcer l'appropriation du programme par le pays. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme afin de permettre une réponse en cas de force majeure.

25. Le bureau a connu une forte augmentation de 357 % des ressources et de 273 % des prestations entre 2018 et 2020 avec la même dotation en personnel. Le bureau de pays révisera et ajustera sa structure afin de créer une organisation souple et efficace pour répondre aux besoins de développement complexes du bureau de pays en matière de relèvement, de lien entre l'humanitaire, le développement et la paix, d'emploi des jeunes et d'autonomisation des femmes.

26. Les principaux risques liés à la réalisation du programme sont d'ordre financier, environnemental (inondations, glissements de terrain, chaleurs extrêmes, pollution) et sanitaire (COVID-19 et autres pandémies), et sont également liés à la détérioration de la sécurité et de l'environnement sociopolitique (notamment dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest), et à la lenteur de la mise en œuvre des réformes institutionnelles. Les risques financiers sont notamment dus à la forte dépendance du programme vis-à-vis du financement public. Si la pandémie de COVID-19 et ses incidences socioéconomiques persistent et la croissance stagne, les contributions du Gouvernement au programme de pays pourraient être compromises. Pour atténuer cette tendance, le bureau de pays diversifiera ses partenariats avec les

banques de développement (BID, Banque mondiale, BAfD). Le partenariat stratégique avec le Gouvernement sera renforcé pour soutenir la mise en œuvre du programme en matière de relèvement et d'environnement. Le PNUD développera une stratégie de communication et de partenariat pour diversifier les sources de financement.

27. Afin d'atténuer les risques liés à la sécurité et aux crises sociopolitiques, le PNUD lancera la mise en œuvre dans les zones stables, suivra les progrès réalisés grâce aux mécanismes d'atténuation des risques établis et augmentera progressivement le déploiement du programme. Le programme s'appuiera sur la « démonstration de faisabilité » dans des endroits fragiles et effectuera systématiquement une analyse des conflits avant toute intervention. Le PNUD s'associera aux acteurs locaux (OSC/ONG, organisations d'inspiration religieuse, CTD) pour atténuer les risques de sécurité. En outre, le PNUD atténuera les effets des risques environnementaux et sociaux en procédant systématiquement à des évaluations des droits de l'homme, de la diligence raisonnable et des normes sociales et environnementales. Afin d'accélérer les réformes institutionnelles grâce à la décentralisation, le PNUD appliquera une approche à deux volets comprenant la promotion auprès des législateurs et leur sensibilisation ainsi qu'un soutien technique au moyen du projet de décentralisation.

28. Le programme sera régulièrement revu pour minimiser les chocs dus à la COVID-19. L'analyse globale des risques prendra en considération la situation en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des communautés, y compris la participation des jeunes et des femmes, tout en continuant à mettre l'accent sur l'application du principe « ne laisser personne de côté » pour cibler les personnes vivant avec un handicap et d'autres groupes vulnérables.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

29. Dans le cadre de résultats et des ressources du Plan-cadre de coopération, le PNUD s'appuiera principalement sur le système national d'information statistique pour la production, la mise à jour régulière et la diffusion des statistiques essentielles au suivi des indicateurs du descriptif de programme de pays et au développement de nouvelles méthodologies. Il favorisera le renforcement des capacités de l'Institut national de la statistique (INS).

30. La mise en œuvre du programme sera suivie de réunions de coordination, d'examen annuels et d'une évaluation finale du programme organisée conjointement avec le MINEPAT. Des activités trimestrielles d'assurance qualité dans le cadre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds renforceront le suivi conjoint des résultats du programme. Le Gouvernement et le PNUD testeront des approches de suivi par des équipes multidisciplinaires tout en garantissant l'implication des bénéficiaires en encourageant les mécanismes de retour d'information au niveau communautaire pour renforcer la gestion axée sur les résultats.

31. Sur la base des directives du PNUD en matière de suivi et d'évaluation, un plan d'évaluation du bureau de pays sera élaboré. Il comprendra des évaluations de projets et des évaluations thématiques pour les trois priorités du programme. Les évaluations externes, les évaluations et les audits indépendants menés conformément aux lignes directrices de l'organisation guideront la mise en œuvre du programme et l'ajustement de la théorie du changement, ainsi que le cadre de résultats et d'allocation des ressources. Le PNUD allouera 5 % de son budget-programme au renforcement du suivi et de l'évaluation, notamment pour la collecte de données, la définition de la ligne de départ et la réalisation d'enquêtes périodiques.

32. Le bureau de pays continuera à utiliser le marqueur genre du PNUD pour s'assurer qu'au moins 15 % du budget du programme de pays sont investis en vue d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il examinera et mettra en œuvre sa stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes et participera au label égalité des genres. Le PNUD renforcera ses processus de gestion des connaissances par la documentation et le partage d'expériences afin de mieux tirer parti des réalisations du programme avec le laboratoire d'accélération.

Annexe : Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Cameroun (2022-2026)

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : transformation structurelle de l'économie.

RÉALISATION 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : d'ici à 2026, davantage de personnes, en particulier les jeunes, les femmes et les personnes socialement et économiquement vulnérables, bénéficient de façon équitable d'opportunités accrues, dans une économie verte, diversifiée, transformatrice, résiliente et inclusive, créatrice d'emplois décents dans les secteurs productifs. (Objectifs 1, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 17).

Réalisation correspondante du plan stratégique : Accélérer les réformes structurelles aux fins du développement durable

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Part de l'agro-industrie dans le PIB (%) Niveau de référence (2018) : 7,8 Niveau cible (2026) : 12,1</p>	<p>Source des données : comptes nationaux Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : INS</p>	<p>Produit 1.1 Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des PME, des sociétés coopératives et des start-up innovantes pour développer des chaînes de valeur inclusives dans l'agriculture, l'économie numérique, l'économie verte et les minéraux. Indicateur 1.1.1 Nombre de chaînes de valeur renforcées pour promouvoir l'emploi et la création de richesses pour les jeunes et les femmes. Niveau de référence (2020) : 8 Niveau cible (2026) : 20 Source des données : rapports de projets Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>MINEPAT, MINADER, MINCOMMERCE¹³, MINEFOP¹⁴, pépinières d'entreprises, Banque mondiale, Union européenne, BAfD, FIDA</p>	<p>Ressources ordinaires : 2 800 000 Autres ressources : 45 696 000</p>
<p>Part du secteur rural dans le PIB (%) Niveau de référence (2018) : 14,6 Niveau cible (2026) : 21</p>	<p>Source des données : MINFI¹⁰, MINEPAT¹¹, MINADER¹², INS, Rapport de suivi de la SND30 Fréquence de la collecte : annuelle Entités responsables : MINFI, INS, MINADER</p>	<p>Indicateur 1.1.2 Nombre de PME enregistrées participant à la chaîne de valeur du secteur productif Niveau de référence (2020) : 100 Niveau cible (2026) : 300 Source des données : rapports de projet Fréquence de la collecte : annuelle et semestrielle</p>		
<p>Taux de sous-emploi global des 15 à 24 ans Niveau de référence (2010) : 84,8 % Niveau cible (2026) : 70 %</p>	<p>Source des données : MINEPAT, INS, Enquête économique et financière auprès des entreprises</p>			

¹⁰ Ministère des finances.

¹¹ Ministère de l'économie, de la planification et du développement .

¹² Ministère de l'agriculture et du développement rural.

¹³ Ministère du commerce.

¹⁴ Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p><i>Entité responsable :</i> MINEPAT</p>	<p>Indicateur 1.1.3 Nombre d'emplois créés par les chaînes de valeur analysées</p> <p><i>Niveau de référence (2020) :</i> 1500 (hommes 1050, femmes 450, jeunes 1200),</p> <p><i>Niveau cible (2026) :</i> 6000 (hommes 4200, femmes 1800, jeunes 4800, personnes handicapées 200)</p> <p><i>Source des données :</i> rapports de projet, sondage</p> <p><i>Fréquence de la collecte :</i> annuelle</p>	<p>MINPMEESA¹⁵, MINPROFF¹⁶, MINEPAT, MINFI, INS, INCOMMERCE, MINMIDT¹⁷, Banque Mondiale, BADEA,</p>		
		<p>Produit 1.2 Les PME, les sociétés coopératives et les start-up innovantes dirigées par des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables ont permis l'accès à la technologie et à un financement inclusif.</p>		
		<p>Indicateur 1.2.1 Volume de financement accordé aux PME et aux coopératives pour les start-up innovantes dirigées par des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables.</p> <p><i>Niveau de référence :</i> à déterminer</p> <p><i>Niveau cible (2026) :</i> 10 000 000 USD</p> <p><i>Source des données :</i> rapports de projet</p> <p><i>Fréquence de la collecte :</i> annuelle</p>		
		<p>Indicateur 1.2.2 Nombre de personnes ayant accès à des actifs financiers et non financiers, ventilé par groupe cible :</p> <p><i>Niveau de référence (2020) :</i> 5 500 (jeunes 2500, femmes 3000 et personnes handicapées 0)</p> <p><i>Niveau cible (2026) :</i> 16 200 (jeunes 10 000, femmes 6 000 et personnes handicapées 200).</p> <p><i>Source des données :</i> rapports de projet</p> <p><i>Fréquence de la collecte :</i> annuelle</p>		

¹⁵ Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat.

¹⁶ Ministère de la promotion de la femme et de la famille.

¹⁷ Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Indicateur 1.2.3 Nombre de PME, de sociétés coopératives, de start-up bénéficiant de services technologiques améliorés (numérisation, transformation) <i>Niveau de référence (2020) : 300</i> <i>Niveau cible (2026) : 1300</i> <i>Source des données : rapport d'activités, rapports de projet</i> <i>Fréquence de la collecte : annuelle</i></p>		
		<p>Produit 1.3. Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des entités aux niveaux national, régional et local pour développer les possibilités d'emploi, améliorer l'accès au marché et renforcer la résilience des jeunes et des femmes.</p> <p>Indicateur 1.3.1 Nombre de femmes, de jeunes et de groupes vulnérables bénéficiant de structures de soutien au renforcement des capacités productives <i>Niveau de référence (2020) : 300 (femmes 120, hommes 180, personnes handicapées 0)</i> <i>Niveau cible (2026) : 1500 (femmes 600, hommes 900, jeunes 1200, personnes handicapées 75)</i> <i>Source des données : rapports d'activité des partenaires</i> <i>Fréquence de la collecte : annuelle</i></p>	<p>MINPMEESA, MINPROFF, MINJEC, MINDDEVEL, MINEPAT, MINADER, MINFI, INS, MINCOMMERCE, MINEFOP, Banque mondiale, BADEA, FIDA, CNJC.</p>	
		<p>Indicateur 1.3.2 Pourcentage de CTD disposant d'un bureau d'emploi municipal opérationnel <i>Niveau de référence (2020) : 5 %</i> <i>Niveau cible (2026) : 34 %</i> <i>Source des données : rapports des bureaux d'emploi municipaux, rapports de projet</i> <i>Fréquence de la collecte : annuelle</i></p>		
		<p>Indicateur 1.3.3 Pourcentage de CTD couvertes par le système d'information sur les prix et les produits agropastoraux <i>Niveau de référence (2020) : 6 %</i> <i>Niveau cible (2026) : 24 %</i> <i>Source des données : rapports de mise en œuvre du CAMIS</i></p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		Fréquence de la collecte : annuelle		
		Produit 1.4 Renforcement des capacités exportatrices des PME et des institutions nationales pour une meilleure intégration sous-régionale et continentale dans le cadre de la ZLECAf.	MINPMEESA, MINJEC, MINMIDT, MINEPAT, MINADER, MINFI, MINEPIA, MINCOMMERCE, MINEFOP,	
		Indicateur 1.4.1 Nombre d'outils de facilitation développés (par exemple, services fiscaux, services de certification, etc.)	Banque mondiale, Union européenne, BAD, FIDA, CEMAC, CEEAC, Union africaine, CEA, secteur privé GICAM	
		Niveau de référence (2020) : 0		
		Niveau cible (2026) : 3		
		Source des données : rapports de projet		
		Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 1.4.2 Nombre d'institutions et de PME renforcées pour améliorer l'accès au marché d'exportation		
		Niveau de référence (2020) : 0		
		Niveau cible (2026) : 200 (10 institutions et 190 PME)		
		Source des données : rapport de projet		
		Fréquence de la collecte : annuelle		

PRIORITÉ OU OBJECTIF NATIONAL : gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État (pilier stratégique 4 de la SND 2030).

RÉALISATION 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : d'ici à 2026, les jeunes, les femmes, les groupes les plus vulnérables et les personnes vivant avec un handicap contribuent activement à l'efficacité des politiques et à la performance des institutions publiques aux niveaux national, régional et municipal, et jouissent pleinement de leurs droits. (objectifs de développement durable 5, 10, 11, 13, 14, 15, 16, et 17)

RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE 3 : augmenter la résilience face aux chocs et aux crises

Pourcentage de femmes maires, sénatrices et parlementaires	Source des données : INS, MINDDEVEL, MINFI, MINEPAT, MINFOPRA	Produit 3.1 Les capacités des institutions, des parties prenantes de la société civile et des populations (jeunes, femmes et personnes socialement vulnérables) sont renforcées en vue d'une participation effective et inclusive aux processus décisionnels aux niveaux local, régional et national.	MINAT, MINDDEVEL, MINFI, MINEPAT, MINAS, MINPROFF, MINFOPRA, CVUC, MINJEC	Ressources ordinaires : 3 429 000 Autres ressources : 72 828 000
Niveau de référence (2021) : 19,68 %	Fréquence de la collecte : annuelle	Indicateur 3.1.1 Proportion de CTD ayant mis en place un cadre de dialogue efficace et inclusif.	CNJC	
Niveau cible (2026) : 30 %	Entités responsables : INS, MINFOPRA, MINEPAT	Niveau de référence (2020) : 30 %		
		Niveau cible (2026) : 60 %		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Taux de satisfaction des usagers quant à la qualité du service public.</p> <p><i>Niveau de référence (2020) : 25 %</i></p> <p><i>Niveau cible (2026) : 80 %</i></p>	<p>Source des données : INS, MINDDEVEL, MINEPAT, MINFOPRA, rapports de sondages</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entités responsables : MINFOPRA, MINEPAT, PNUD</p>	<p><i>Source des données :</i> rapports d'activité des CTD</p> <p><i>Fréquence de la collecte :</i> annuelle</p> <p>Indicateur 3.1.2 Nombre d'OSC et de réseaux disposant de mécanismes garantissant la participation et la représentation civiques dans le processus décisionnel</p> <p><i>Niveau de référence (2020) : 10</i></p> <p><i>Niveau cible (2026) : 50</i></p> <p><i>Source des données :</i> rapports d'activité</p> <p><i>Fréquence de la collecte :</i> semestrielle</p>		
<p>Pourcentage de la population ayant confiance dans le système judiciaire.</p> <p><i>Niveau de référence (2014) : 35 %.</i></p> <p><i>Niveau cible (2026) : 65 %</i></p>	<p>Source des données : INS, MINJUSTICE, rapports de sondages</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entités responsables : MINJUSTICE, INS, PNUD</p>	<p>Indicateur 3.1.3 Proportion d'institutions centrales ayant mis en place des mécanismes opérationnels pour promouvoir la participation des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables aux processus décisionnels.</p> <p><i>Niveau de référence (2020) : 0</i></p> <p><i>Niveau cible (2026) : 50 %</i></p> <p><i>Source des données :</i> rapports de projet</p> <p><i>Fréquence de la collecte :</i> annuelle</p>		
	<p>Source des données : MINDDEVEL, MINEPAT, CVUC, rapports de sondages, rapports d'activité</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entités responsables : MINDDEVEL, CVUC</p>	<p>Produit 3.2 Les institutions, les communautés et les populations vulnérables dans les zones ciblées sont structurées et équipées pour favoriser la cohésion sociale, la paix, la sécurité et stimuler le développement local et la récupération après les chocs.</p> <p>Indicateur 3.2.1 Nombre d'installations restaurées après leur destruction par des catastrophes naturelles ou anthropiques</p> <p>a) Écoles : <i>Niveau de référence : 100 ; Niveau cible : 130</i></p> <p>b) Hôpitaux et établissements de soins : <i>Niveau de référence : 9. Niveau cible : 25</i></p> <p>c) Installations d'approvisionnement en eau : <i>Niveau de référence : 250 ; Niveau cible : 350</i></p>	<p>MINHDU, MINAT, MINEPAT, MINPROFF, MINEFOP, MINADER, MINEPIA, MINDDEVEL, MINFOPRA, Japon</p>	
		<p>Indicateur 3.2.2 Nombre de personnes bénéficiant d'un emploi d'urgence et d'autres moyens d'existence dans des contextes de crise ou d'après crise, ventilé par sexe, âge et handicap.</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Classement général dans l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique	Niveau de référence (2020) : 43,5/100 Niveau cible : à déterminer	Niveau de référence (2020) : 6 000 (hommes 4 200 ; femmes 1 800, personnes handicapées 0) Niveau cible (2026) : 18 000 (hommes 12 600 ; femmes 5 400, personnes handicapées 300) Source des données : rapport de projet Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 3.2.3 Nombre de partenariats stratégiques établis avec les institutions financières internationales pour soutenir le renforcement de la résilience, la transformation et le renforcement des systèmes de santé (y compris le déploiement du vaccin contre la COVID-19) Niveau de référence (2020) : 318 Niveau cible (2026) : 5 Source des données : rapport de projet Fréquence de la collecte : annuelle Produit 3.3 Renforcement du processus de décentralisation et des systèmes de gouvernance locale pour améliorer la prestation de services. Indicateur 3.3.1 Nombre de CTD disposant de plans et d'un budget participatifs, inclusifs et tenant compte des questions de genre Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2026) : 374 Source des données : rapports des activités de projet Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 3.3.2 Nombre de CTD disposant d'un mécanisme fonctionnel de mobilisation des ressources et de partenariat pour le développement local. Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2026) : 150 Source des données : rapports d'activité Fréquence de la collecte : annuelle	MINFI, MINEPAT, MINDDEVEL, MINFOPRA, ANTIC, Banque mondiale, Japon, Union européenne	

¹⁸ Banque mondiale, BID et BADEA.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)	
Indicateur 3.3.3 Nombre de CTD disposant de systèmes innovants et numérisés pour une prestation de services efficace	Niveau de référence (2020) : 0	Niveau cible (2026) : 40	Source des données : rapports de projet	Fréquence de la collecte : annuelle	
Indicateur 3.3.4 Pourcentage de CTD disposant de mécanismes de responsabilité fonctionnels	Niveau de référence (2020) : à déterminer	Niveau cible (2026) : 60 %	Source des données : rapport de projet	Fréquence de la collecte : annuelle	
Produit 3.4 Mise en place de cadres juridiques, institutionnels et techniques pour une administration efficace de la justice, des droits humains et de l'accès aux services.			MINJUSTICE, MINEPAT, MINFOPRA, CNUDH, CONSUPE, MINSANTE, MINAT, Assemblée nationale, CDHC		
Indicateur 3.4.1 Durée moyenne de la détention provisoire (mois)	Niveau de référence (2020) : 12 mois	Niveau cible (2026) : six mois	Source des données : rapport MINJUSTICE	Fréquence de la collecte : annuelle	
Indicateur 3.4.3 Nombre d'administrations aux niveaux central, régional et local utilisant la norme 1756 sur la qualité du service aux usagers.	Niveau de référence (2020) : 11	Niveau cible (2026) : 31	Source des données : rapports de projet	Fréquence de la collecte : annuelle	
Indicateur 3.4.4 Nombre de membres du personnel des services de détection et de répression et d'autres parties prenantes (Parlement, administrations publiques, CDHC, OSC) dont les capacités ont été renforcées pour traiter les questions de genre et de droits de l'homme					

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Niveau de référence (2020) : 11 Niveau cible (2026) : 1 000 (100 Parlement, 300 Justice, 600 autres) Source des données : rapports de projet Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Produit 3.5 Renforcement de la capacité du système national d'information statistique et de planification à fournir des données et des analyses de qualité pour la planification, la mise en œuvre, la coordination, le suivi et l'évaluation des politiques de développement et la prise de décision.</p>	<p>MINEPAT, INS, MINDDDEVEL</p>	
		<p>Indicateur 3.5.1 Nombre d'institutions utilisant des données sur les profils de vulnérabilité et de pauvreté pour l'élaboration et la réalisation de politiques fondées sur la connaissance des faits. Niveau de référence : 1 Niveau cible (2026) : 25 Source des données : rapport MINEPAT Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Indicateur 3.5.2 Pourcentage de plans de développement local utilisant des données ventilées pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable. Niveau de référence (2020) : 34 % Niveau cible (2026) : 80 % Source des données : PCD actualisé Fréquence de la collecte : annuelle</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
--	--	---	---	---

PRIORITÉS OU OBJECTIFS NATIONAUX : transformation structurelle de l'économie (priorité stratégique 1, SND2030) ; gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État (priorité stratégique 4, SND 2030).

RÉALISATION 1 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD, Effet 4 du Plan-cadre de coopération : d'ici à 2026, les populations, y compris les jeunes, les femmes et les groupes socialement vulnérables, des différentes zones agroécologiques vivent dans un environnement sûr, gèrent durablement les ressources environnementales, y compris la biodiversité, et sont plus résilientes face aux chocs dus aux catastrophes et aux changements climatiques. (Objectifs 5, 13, 14, 15, 16, 17).

RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE 3 : augmenter la résilience face aux chocs et aux crises

<p>Proportion de CTD disposant d'un plan local d'utilisation des terres et de développement durable Niveau de référence : 0 Niveau cible : 70 %</p>	<p>Source des données : INS, MINEPDED, MINAT Fréquence de la collecte : annuelle Entités responsables : MINEPDED, MINAT</p>	<p>Produit 4.1 Renforcement des capacités des parties prenantes et institutions clés à accéder au financement de l'action climatique pour l'application de l'accord de Paris sur le climat et du cadre de Sendai. Indicateur 4.1.1 Nombre de cadres juridiques et institutionnels élaborés pour une application efficace des accords climatiques Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2026) : 2 Source des données : rapport du MINEPDED, document de politique d'action climatique Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>MINEPDED, MINFI, MINEPAT, MINDDEVEL, ONACC, Banque mondiale, FVC</p>	<p>Ressources régulières : 1 200 000 Autres ressources : 24 276 000</p>
<p>Superficie de forêts gérées durablement Niveau de référence (2020) : 6 530 489 ha Niveau cible (2026) : 7 000 000 ha</p>	<p>Source des données : rapport sur la stratégie nationale de développement du secteur rural, rapport MINEPDED, MINFOF Fréquence de la collecte : annuelle Entités responsables : à déterminer</p>	<p>Indicateur 4.1.2 Nombre de partenariats de SSC et de développement avec un financement de l'action climatique et de la gestion environnementale Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2026) : 3 Source des données : rapports de projet Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 4.1.3 Nombre de parties prenantes institutionnelles dont les capacités sont renforcées en matière de programmation et de mobilisation des ressources financières. Niveau de référence (2020) : à déterminer Niveau cible (2026) : 500 Source des données : MINFI, MINEPAT, MINDDEVEL</p>		
<p>Pourcentage de ménages d'agriculteurs résilients face aux chocs</p>	<p>Source des données : rapport sur la stratégie nationale de développement</p>			

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
climatiques et autres chocs météorologiques <i>Niveau de référence (2020) : 5 %</i> <i>Niveau cible (2026) : 15 %</i>	du secteur rural, rapport annuel MINEPDED, MINFOF Fréquence de la collecte : annuelle Entités responsables : à déterminer	Rapports de formation <i>Fréquence de la collecte :</i> annuelle	MINFOF, MINDDEVEL, MINAT, Banque mondiale, FAO, UNESCO, BafD	
	Source des données : MINAT, MINDDEVEL, CVUC Fréquence de la collecte : annuelle Entités responsables : MINAT, MINDDEVEL, MINEPAT, PNUD	Produit 4.2 La résilience des populations face aux effets néfastes des changements climatiques et des catastrophes naturelles est améliorée par l'application de techniques d'adaptation, d'atténuation (énergies renouvelables, bonnes pratiques agroforestières, etc.) et de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles.		
		Indicateur 4.2.1 Nombre d'acteurs clés (aux niveaux central, régional et communal) ayant mis en avant des solutions innovantes pour la mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. <i>Niveau de référence (2020) : 15</i> <i>Niveau cible (2026) : 30</i> <i>Source des données :</i> MINEPDED, MINFOF, MINDDEVEL, rapports d'activité <i>Fréquence de la collecte :</i> annuelle		
		Indicateur 4.2.2 Nombre de CTD formées et capables d'utiliser les outils de gestion et de gouvernance (prévention et réponse) des risques associés aux catastrophes naturelles.		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2026) : 10 Source des données : MINAT/DPC, MINDDEVEL, MINFOF, rapports de formation. Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Indicateur 4.2.3 Nombre d'animateurs de collectivités des zones à risque ayant la capacité d'appliquer des techniques d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Niveau de départ (2020) : 140 Niveau cible (2026) : 240 Source des données : rapports de projet Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Produit 4.3 Les institutions clés ont la capacité d'améliorer les services climatiques, notamment l'évaluation des coûts économiques de l'action et de l'inaction liés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles (outils d'aide à la décision, politiques d'information).</p>	<p>MINEPDED, MINFOF, MINEPAT, ONACC, INS, FEM, Banque mondiale, COMIFAC</p>	
		<p>Indicateur 4.3.1 Nombre de modèles climatiques et économiques mis au point pour informer les décideurs des coûts, des avantages et des compromis potentiels des politiques de l'environnement et des scénarios d'atténuation des changements climatiques. Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2026) : 5 Source des données : rapport MINEPDED Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Indicateur 4.3.2 Nombre de politiques, de stratégies et de plans intégrant les résultats des modèles climatiques et économiques Niveau de référence (2020) : 1 Niveau cible (2026) : 5 Source des données : rapport annuel, MINEPDED, MINFOF, MINEPAT Fréquence de la collecte : annuelle</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
---	---	--	--	--

Produit 4.4 Les parties prenantes des collectivités et les CTD des zones à risque peuvent faire appel aux connaissances et à l'innovation pour valoriser les services liés à l'environnement, à la biodiversité et aux écosystèmes, ainsi que la restauration des terres dégradées.

Indicateur 4.4.1 Nombre de documents recensant les bonnes pratiques qui intègrent la gestion des connaissances et de l'innovation aux fins de l'amélioration des mécanismes d'évaluation des services environnementaux, de la biodiversité et des écosystèmes.

Niveau de référence (2020) : 0

Niveau cible (2026) : 10

Source des données : rapport de projet

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 4.4.2 Nombre d'acteurs locaux et de CTD pilotes disposant de mécanismes opérationnels et de connaissances leur permettant de valoriser les services liés à l'environnement, à la biodiversité et aux écosystèmes.

Niveau de référence (2020) : 10

Niveau cible (2026) : 60

Source des données : rapport de projet

Fréquence de la collecte : annuelle

MINFOF, FAO,
MINEPDED,
MINDDEVEL, Banque
mondiale